



GENERALI France

Délégués du Personnel non cadres de la Direction des Métiers Opérationnels **Election du 23 janvier 2014**

22 janvier 2014

Confirmez, amplifiez votre vote pour les candidats FO Pas une voix ne doit manquer en titulaires comme en suppléants

Salaires

Les négociations sur les salaires ont commencé le 7 janvier 2014.

Des hausses de prix ont été annoncées : augmentation de la TVA, augmentation de 2,4% du gaz et fin des tarifs régulés, augmentation de 2,5% de l'électricité, de 4,8% de la redevance TV, de 2,4% en moyenne des tarifs la RATP... Ces hausses s'ajoutent à celles que nous avons subies les années précédentes sans hausse des salaires correspondantes. Ce qui signifie que notre pouvoir d'achat a diminué.

Pour les plus riches, le patronat, c'est différent, c'est le contraire. En 2013 la rémunération des patrons des 120 plus grandes sociétés cotées à Paris a augmenté de + de 6.3% (cela sans lien avec les résultats de ces entreprises). Depuis 2008 cette rémunération a augmenté de 17 %, celle des dirigeants les plus importants, ceux du CAC 40, l'augmentation a été de 21 % avec une rémunération moyenne de 2,32 millions d'euros !

La Direction veut poursuivre dans la voie de l'individualisation et des bas salaires.

Le syndicat FO revendique le retour aux augmentations générales au moins égales à la hausse des prix, l'intégration des primes dans les salaires au plus haut niveau. Pour les CRC il est scandaleux que les salariés qui obtiennent une mobilité vers un autre service subissent une perte de salaires, il faut donc, pour cette raisons encore, que la prime soient intégrée dans le salaire.

Le syndicat FO revendique :

- **Une augmentation générale des salaires de 5 % pour tous, y compris les salariés en alternance.**
- **Une prime exceptionnelle de 1000€ pour tous afin de compenser la baisse du pouvoir d'achat d'année en année puisque les augmentations générales de Generali (parmi les mesures salariales les plus basses de la profession) sont constamment en dessous du taux d'inflation.**
- **La revalorisation et l'intégration des primes dans les salaires au niveau le plus élevé.**
- **La suppression des objectifs, système totalement arbitraire et qui contribue à la dégradation des conditions de travail, qui génère un stress préjudiciable à la santé des salariés et qui de plus concoure à la désorganisation de certains services.**
- **La prise en charge par l'employeur de la carte de transport à 100% et l'indemnisation des frais réels pour les salariés devant prendre leur véhicule.**
- **Une indemnisation des stagiaires revue à la hausse et une indemnisation au premier jour.**

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

Activités sociales et culturelles (ASC)

Les élus FO au Comité d'établissement et le syndicat FO refusent toute baisse des prestations ASC pour 2014.

Le budget récemment adopté par le CE, sans les voix des élus FO, est en baisse par rapport aux années précédentes ce qui n'est pas acceptable.

Cela conduit à faire supporter par les salariés les conséquences des pratiques illicites de la Direction et de la baisse des effectifs et de la masse salariale qu'elle a organisée ces dernières années en refusant le remplacement des départs par des embauches en CDI, en aggravant la précarité et en fixant les augmentations générales à un niveau inférieur à la hausse des prix.

Les élus FO du CE DMSO et le syndicat FO ont écrit au Président du CE et du CCE pour réclamer une dotation ASC pour 2014 au niveau le plus élevé des 3 dernières années en intégrant dans leur évaluation toutes les contributions directes ou indirectes aux ASC telles qu'elles résultent des accords et des usages.

Un expert-comptable pourrait aisément calculer cette dotation qui est légalement due. Les élus FO ont réclamé ce calcul au CCE qui a été refusé par le président et le secrétaire ce qui est contraire à la démocratie. **Mais nous pouvons affirmer que la différence entre la dotation due et celle qui est officiellement prévue serait de l'ordre du million d'euros !**

Les élus FO et le syndicat FO sont ouverts à une négociation avec la Direction, dans le respect de la légalité et à la seule condition que les salariés ne soient pas lésés et ne subissent pas une baisse de leurs prestations sociales et culturelles.

Les élus FO ont souhaité, à plusieurs reprises, que le CE DMSMO, dans son ensemble, et plus particulièrement son bureau (UNSA, CGT et FO) réclame cette dotation qui est légalement due au bénéfice des salariés. Rappelons que FO participe au bureau du CE et que c'est à ce titre que nous nous adressons encore une fois au secrétaire (UNSA) pour qu'il effectue cette démarche. **Il est encore temps de le faire.**

Nos candidats FO - Délégués du Personnel non cadres

« Métiers opérationnels »

Titulaires	Suppléants
Youssef GOOLAMY	Ibtissem DORAT
Cédric DA SILVA	Thomas JUIN
Imane MARTINS-FOUNDI	Marie-Christine LAURET
Slimane MASSET	Wilfried TOGBE

**Pas une voix ne doit manquer
en titulaires comme en suppléants**

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>